

No de résolution
ou annotation

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE
BAIE-COMEAU TENUE LE LUNDI 29 AOÛT 2016, À 19 h 30, AU 19, AVENUE
MARQUETTE, EN LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL.**

SONT PRÉSENTS :

M.	Claude Martel	Maire
M.	Sébastien Langlois	Conseiller
M.	Réjean Girard	Conseiller
M.	Alain Charest	Conseiller
M.	Yves Montigny	Conseiller
Mme	Léa Thibault	Conseillère
Mme	Reina Savoie-Jourdain	Conseillère
M.	Yvon Boudreau	Conseiller

EST ABSENTE :

Mme	Carole Deschênes	Conseillère
-----	------------------	-------------

SONT AUSSI PRÉSENTS :

M.	François Corriveau	Directeur général
Mme	Annick Tremblay	Greffière

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, monsieur Claude Martel, constatant quorum, ouvre la séance à 19 h 30.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par : la conseillère Léa Thibault
Appuyée par : le conseiller Sébastien Langlois

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU
15 AOÛT 2016**

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 août 2016, à 19 h 30, a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins 24 heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture, suivant la Loi sur les cités et villes;

Il est proposé par : la conseillère Reina Savoie-Jourdain
Appuyée par : le conseiller Alain Charest

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Baie-Comeau tenue le 15 août 2016, à 19 h 30, au 19, avenue Marquette.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. 2016-248

Rés. 2016-249



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

4. PROJETS DE RÉSOLUTIONS ÉMANANT DES COMITÉS GÉNÉRAUX

4.1 Comité général du 22 août 2016

4.1.1 Nomination - Société de développement de Hauterive

Rés. 2016-250

Il est proposé par : le conseiller Réjean Girard
Appuyé par : la conseillère Léa Thibault

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2016-50 et de nommer madame Annick Tremblay comme secrétaire au sein de la Société de développement de Hauterive, en remplacement de madame Lorna Pineault.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.2 Protocole d'entente - Office municipal d'habitation de Baie-Comeau, programme supplément au loyer

Rés. 2016-251

Il est proposé par : le conseiller Réjean Girard
Appuyé par : la conseillère Léa Thibault

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2016-54 et d'autoriser le maire et la greffière à signer le protocole d'entente avec l'Office municipal d'habitation de Baie-Comeau concernant le programme de supplément au loyer, prévoyant une contribution annuelle d'environ 8 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.3 Remplacement de la résolution 2016-226 - Vente partie du lot 3 211 084 - 88, avenue Champlain

Rés. 2016-252

Il est proposé par : le conseiller Réjean Girard
Appuyé par : la conseillère Léa Thibault

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2016-55 afin de vendre une partie du lot 3 211 084 située à l'arrière de la résidence du 88, avenue Champlain, d'une profondeur variant de 10,6 m à 19,62 m et d'une superficie de 236,44 m², pour le prix de 945,76 \$, plus les taxes si applicables.

Il est également résolu d'autoriser le maire et la greffière à signer l'acte de vente et tout autre document nécessaire à cette transaction. Tous les frais et déboursés professionnels sont aux frais de l'acquéreur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.4 Surplus affecté à la réserve d'autoassurance

Rés. 2016-253

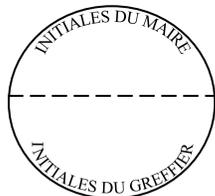
Il est proposé par : le conseiller Réjean Girard
Appuyé par : la conseillère Léa Thibault

De donner suite au rapport du trésorier adjoint portant le numéro TR2016-12 et d'affecter la somme de 395 662 \$ au fonds d'autoassurance et de puiser ce montant à partir du surplus non affecté au 31 décembre 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.5 Émission d'obligations en faveur du Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Baie-Comeau

Considérant que le Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Baie-Comeau est en déficit de capitalisation au 31 décembre 2006;



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

Considérant que la Ville de Baie-Comeau entend émettre des obligations pour la présente année;

Rés. 2016-254

Il est proposé par : le conseiller Réjean Girard
Appuyé par : la conseillère Léa Thibault

De donner suite au rapport du trésorier adjoint portant le numéro TR2016-14 indiquant :

Que la Ville de Baie-Comeau émette, par la présente, des obligations non négociables de 38 604 \$, en faveur du Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Baie-Comeau, portant intérêt au taux de 6,25 % l'an, d'une durée de 10 ans, et devenant à échéance le 29 août 2025;

Que les obligations soient datées du 29 août 2016;

Que les obligations soient immatriculées au nom du Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Baie-Comeau;

Que les intérêts soient payables annuellement, le 1^{er} juillet de chaque année, à compter du 29 août 2016 et le capital, le 29 août 2025;

Que conformément à la Loi 54, si le régime de retraite obtient un gain actuariel ou un excédent lors d'une prochaine évaluation, ce gain sera prioritairement utilisé pour réduire la valeur de l'obligation émise en vertu des présentes;

Que la directrice des finances et trésorière, madame Jeanie Caron, ou son remplaçant, soit autorisée à émettre les obligations au nom du Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Baie-Comeau pour chacune des cotisations annuelles requises à l'amortissement du déficit de capitalisation calculé au 31 décembre 2006;

Que le maire, monsieur Claude Martel, ainsi que la greffière, M^e Annick Tremblay, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Baie-Comeau, les obligations couvertes par la présente section.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.6 Budget révisé 2016 de l'Office municipal d'habitation de Baie-Comeau

Rés. 2016-255

Il est proposé par : le conseiller Réjean Girard
Appuyé par : la conseillère Léa Thibault

De donner suite au rapport du trésorier adjoint portant le numéro TR2016-17 et d'approuver le budget révisé de l'Office municipal d'habitation de Baie-Comeau pour l'année 2016, de 3 096 287 \$, prévoyant un déficit d'opération estimé à 1 680 595 \$ et une participation financière de la Municipalité à ce déficit de 168 059 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.7 Régime complémentaire de retraite des employées et employés de la Ville de Baie-Comeau - Nominations

Rés. 2016-256

Il est proposé par : le conseiller Réjean Girard
Appuyé par : la conseillère Léa Thibault

De donner suite au rapport de la directrice des ressources humaines portant le numéro RH2016-30 afin de nommer madame Annick Tremblay et monsieur Richard Fournier à titre de représentants de l'employeur au sein du comité de retraite de la Ville de Baie-Comeau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

4.1.8 Appel d'offres 2016-16 - Réfection ligne électrique aérienne

Rés. 2016-257

Il est proposé par : le conseiller Réjean Girard
Appuyé par : la conseillère Léa Thibault

De donner suite au rapport du chef de division, électricité au service des travaux publics et services techniques portant le numéro EL2016-02 et de retenir les services de l'entreprise Lignec, pour la somme de 75 839,10 \$ plus les taxes applicables, pour la réfection d'une ligne électrique aérienne, le tout découlant de l'appel d'offres 2016-16. Cette dépense sera puisée à même le budget d'opération 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.9 Renouvellement du bail de location - Club social colombien Hauterive inc.

Rés. 2016-258

Il est proposé par : le conseiller Réjean Girard
Appuyé par : la conseillère Léa Thibault

De donner suite au rapport du directeur des loisirs, sports et vie communautaire portant le numéro LO2016-15 et de signer un bail de location de 5 ans avec le Club social colombien Hauterive inc. pour la gestion du pavillon du Vieux-Poste. Il est également résolu de leur verser une indemnité mensuelle de 4 173,74 \$, plus les taxes applicables, qui sera ajustée le 1^{er} janvier de chaque année, selon l'indice des prix à la consommation (IPC) du mois d'octobre précédent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.10 États financiers - Transport adapté 2015

Rés. 2016-259

Il est proposé par : le conseiller Réjean Girard
Appuyé par : la conseillère Léa Thibault

De donner suite au rapport de la directrice à la vérification comptable portant le numéro VC2016-01 approuvant les états financiers du transport adapté aux personnes handicapées pour l'année 2015 préparés par monsieur Jacques Dubé, CPA auditeur, CA, lesquels établissent la contribution de la Municipalité à ce service pour l'année 2015 à 173 747 \$, de même que des revenus et dépenses équilibrés s'élevant à 584 439 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.11 Installation d'une borne de recharge et adhésion au Circuit électrique

Rés. 2016-260

Il est proposé par : le conseiller Réjean Girard
Appuyé par : la conseillère Léa Thibault

De donner suite au rapport de la chef de division gestion de l'eau et développement durable portant le numéro GE2016-02 afin d'adhérer au Circuit électrique et de procéder à l'installation d'une borne de recharge pour véhicules électriques en 2016-2017 au 307-311, boulevard La Salle. La somme nécessaire pour l'achat et l'installation, soit 6 668,50 \$, avant taxes, sera puisée à même le fonds de roulement et remboursée sur une période de 5 ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.12 Regroupement d'achats de produits chimiques en vrac pour le traitement des eaux

Attendu que la Municipalité a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom d'autres organisations municipales intéressées,



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de 9 différents types de produits chimiques utilisés pour le traitement des eaux usées et potables;

Attendu que les articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 du Code municipal :

- permettent à une municipalité de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la *Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

Attendu que la Municipalité désire participer à cet achat regroupé pour se procurer l'**hypochlorite de sodium 12 %** et la **chaux hydratée** dans les quantités nécessaires pour ses activités;

Rés. 2016-261

Il est proposé par : le conseiller Réjean Girard
Appuyé par : la conseillère Léa Thibault

De donner suite au rapport de la chef de division gestion de l'eau et développement durable portant le numéro GE2016-03 et de donner le mandat à l'Union des municipalités du Québec pour l'achat de différents produits chimiques utilisés pour le traitement des eaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.13 Rapport sur la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable

Rés. 2016-262

Il est proposé par : le conseiller Réjean Girard
Appuyé par : la conseillère Léa Thibault

De donner suite au rapport de la chef de division gestion de l'eau et développement durable portant le numéro GE2016-04 et d'accepter le rapport de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable pour l'obtention de toutes les subventions auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.14 Désignation des personnes responsables de l'application de l'entente relative à la gestion des cours d'eau

Rés. 2016-263

Il est proposé par : le conseiller Réjean Girard
Appuyé par : la conseillère Léa Thibault

De donner suite au rapport de la chef de division à l'urbanisme portant le numéro URB2016-20 afin de nommer madame Cyndie Huard et madame Christine Reis à titre de personnes désignées par la Ville pour voir à l'application de l'entente relative à la gestion des cours d'eau conclue avec la Municipalité régionale de comté de Manicouagan, le 11 janvier 2011 et reconduite pour une période de 5 ans à compter du 31 janvier 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.15 Approbation d'une dépense de 10 000 \$ et plus et moins de 100 000 \$

Rés. 2016-264

Il est proposé par : le conseiller Réjean Girard
Appuyé par : la conseillère Léa Thibault



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

De donner suite au rapport du directeur par intérim de la sécurité publique et de la protection incendie portant le numéro DSP2016-10 et d'accepter pour dépôt son rapport de dépenses de 10 000 \$ et plus et moins de 100 000 \$ pour le mois de juin 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.16 Approbation d'une dépense de 10 000 \$ et plus et moins de 100 000 \$

Rés. 2016-265

Il est proposé par : le conseiller Réjean Girard
Appuyé par : la conseillère Léa Thibault

De donner suite au rapport du directeur des travaux publics et services techniques portant le numéro TP2016-11 et d'accepter pour dépôt son rapport de dépenses de 10 000 \$ et plus et moins de 100 000 \$ pour le mois de juin 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.17 Listes de comptes 2016-20, 2016-21, 2016-22, 2016-23, 2016-24, 2016-25, 2016-26 et 2016-27

Rés. 2016-266

Il est proposé par : le conseiller Réjean Girard
Appuyé par : la conseillère Léa Thibault

De donner suite au rapport du trésorier adjoint portant le numéro TR2016-15 et d'approuver le paiement des comptes mentionnés sur les listes 2016-20, 2016-21, 2016-22, 2016-23, 2016-24, 2016-25, 2016-26 et 2016-27, pour les périodes 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26 et 27.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 Comité général du 29 août 2016

4.2.1 Nomination d'un conseiller à l'aménagement du territoire

Rés. 2016-267

Il est proposé par : la conseillère Reina Savoie-Jourdain
Appuyée par : le conseiller Yves Montigny

De donner suite au rapport de la directrice des ressources humaines portant le numéro RH2016-31 afin de nommer monsieur Richard Fournier à titre de conseiller à l'aménagement du territoire, selon les conditions normatives du personnel cadre en vigueur.

Le conseiller Yvon Boudreau demande le vote sur ce projet de résolution.

Se prononcent en faveur les conseillers Sébastien Langlois, Réjean Girard, Alain Charest et Yves Montigny de même que les conseillères Léa Thibault et Reina Savoie-Jourdain.

Se prononce contre le conseiller Yvon Boudreau.

En faveur : 6
Contre : 1

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

4.2.2 Acte de servitude accordé à Hydro-Québec et Bell Canada - Lignes aériennes et souterraines

Rés. 2016-268

Il est proposé par : la conseillère Reina Savoie-Jourdain
Appuyée par : le conseiller Yves Montigny



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2016-56 afin d'autoriser le maire et la greffière à signer l'acte de servitude de lignes aériennes et souterraines en faveur d'Hydro-Québec et de Bell Canada ainsi que tout autre document nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.3 Autorisation de signature de la cession d'une partie du lot 3 403 201 avec la MRC de Manicouagan

Rés. 2016-269

Il est proposé par : la conseillère Reina Savoie-Jourdain
Appuyée par : le conseiller Yves Montigny

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2016-58 et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document relatif à la cession de la partie du lot 3 403 201 entre la Ville de Baie-Comeau et la MRC de Manicouagan.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.4 Nomination de M. Yves Montigny à l'Office municipal d'habitation de Baie-Comeau

Rés. 2016-270

Il est proposé par : la conseillère Reina Savoie-Jourdain
Appuyée par : le conseiller Yves Montigny

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2016-64 et de nommer monsieur Yves Montigny à titre d'administrateur à l'Office municipal d'habitation de Baie-Comeau, en remplacement de monsieur Réjean Girard.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.5 Nomination de M. Yves Montigny au Comité de développement durable

Rés. 2016-271

Il est proposé par : la conseillère Reina Savoie-Jourdain
Appuyée par : le conseiller Yves Montigny

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2016-65 et de nommer monsieur Yves Montigny à titre d'administrateur au Comité de développement durable, en remplacement de monsieur Alain Charest.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.6 Remplacement de la résolution 2016-143 - Actes de cession des lots 5 883 623, 4 459 055 et servitude sur le lot 5 883 622 – 9340-2774 Québec inc.

Rés. 2016-272

Il est proposé par : la conseillère Reina Savoie-Jourdain
Appuyée par : le conseiller Yves Montigny

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2016-69 afin d'autoriser le maire et la greffière à signer les actes notariés et autres documents concernant la cession des lots 4 459 055 et 5 883 623, Cadastre du Québec, entre la Ville et la compagnie 9340-2774 Québec inc. ainsi que l'établissement d'une servitude en faveur de la Ville sur le lot 5 883 622, Cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

4.2.7 Appel d'offres 2016-19 - Construction du chemin d'entretien entre le boulevard Pierre-Ouellet et le chemin de l'Aqueduc

Rés. 2016-273

Il est proposé par : la conseillère Reina Savoie-Jourdain
Appuyée par : le conseiller Yves Montigny

De donner suite au rapport du directeur adjoint aux services techniques portant le numéro ST2016-12 et de retenir les services de l'entreprise Jean Fournier inc., pour la somme de 124 777,00 \$, plus les taxes applicables, pour la construction du chemin d'entretien entre le boulevard Pierre-Ouellet et le chemin de l'Aqueduc, le tout découlant de l'appel d'offres 2016-19. Les sommes pour ce contrat seront puisées au Règlement 2014-851.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.8 Appel d'offres 2016-22 - Acquisition d'un camion atelier

Rés. 2016-274

Il est proposé par : la conseillère Reina Savoie-Jourdain
Appuyée par : le conseiller Yves Montigny

De donner suite au rapport du directeur des travaux publics et services techniques portant le numéro TP2016-13 et d'accorder le contrat de fourniture d'un camion atelier à Vente Ford Elite (1978) inc. pour un montant de 118 220 \$, plus les taxes applicables, découlant de l'appel d'offres 2016-22.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.9 Centre de bénévolat de Manicouagan - Nomination d'un représentant

Rés. 2016-275

Il est proposé par : la conseillère Reina Savoie-Jourdain
Appuyée par : le conseiller Yves Montigny

De donner suite au rapport du directeur des loisirs, sports et vie communautaire portant le numéro LO2016-16 et nommer monsieur François LeBlond, directeur du Service des loisirs, sports et vie communautaire, à titre de représentant de la Ville au sein du comité de travail visant la planification de la Semaine de l'action bénévole 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.10 Mise en oeuvre de la Politique de développement durable

Rés. 2016-276

Il est proposé par : la conseillère Reina Savoie-Jourdain
Appuyée par : le conseiller Yves Montigny

De donner suite au rapport de la chef de division gestion de l'eau et développement durable portant le numéro GE2016-06 et d'adopter le plan d'action 2016-2017 pour la mise en oeuvre de la Politique de développement durable de la collectivité de Baie-Comeau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. CORRESPONDANCE, PÉTITIONS ET DÉROGATIONS MINEURES

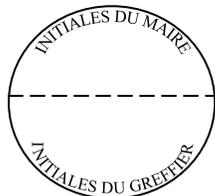
Aucun sujet n'est traité sous cette rubrique.

6. AFFAIRES NOUVELLES

6.1 Émission d'obligations au montant de 8 000 000 \$

6.1.1 Résolution de concordance

Attendu que, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Baie-Comeau souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 8 000 000 \$:



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

Règlement d'emprunt no	Pour un montant de
2004-665	15 900 \$
2004-666	179 900 \$
2004-674	24 100 \$
2005-689	276 300 \$
2005-690	84 200 \$
2005-690	84 200 \$
2006-697	388 300 \$
2006-703	459 900 \$
2006-704	612 200 \$
2007-722	1 000 \$
2007-723	500 \$
2007-729	8 100 \$
2007-733	164 600 \$
2008-741	36 900 \$
2008-742	17 300 \$
2008-749	2 600 \$
2009-763	7 400 \$
2009-765	500 \$
2009-772	73 000 \$
2009-777	21 300 \$
2009-777	21 300 \$
2010-781	1 060 500 \$
2010-782	249 100 \$
2010-784	242 500 \$
2010-785	117 200 \$
2010-785	106 000 \$
2010-785	372 300 \$
2009-767	12 100 \$
2010-790	1 328 600 \$
2010-790	247 700 \$
2011-795	199 200 \$
2011-796	49 300 \$
2011-796	49 300 \$
2011-801	86 700 \$
2003-653	100 000 \$
2012-810	377 000 \$
2012-818	125 000 \$
2015-877	798 000 \$

Attendu que, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises;

Rés. 2016-277

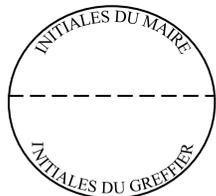
Il est proposé par : le conseiller Yvon Boudreau
Appuyé par : le conseiller Alain Charest

Que les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 8 000 000 \$;

Que les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 28 septembre 2016;

Que ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS;

Que CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

Que CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation. À cet effet, le conseil autorise la trésorière, ou le trésorier adjoint, à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destinée aux entreprises »;

Que pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante :

Banque Nationale du Canada
283, boulevard La Salle
Baie-Comeau (Québec) G4Z 1T2

Que les intérêts soient payables semi-annuellement, le 28 mars et le 28 septembre de chaque année;

Que les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs, conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q., c. D-7);

Que les obligations soient signées par le maire et la trésorière ou le trésorier adjoint. La Ville de Baie-Comeau, tel que permis par la loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.1.2 Résolution de courte échéance

Rés. 2016-278

Il est proposé par : le conseiller Yvon Boudreau
Appuyé par : le conseiller Alain Charest

Que, pour réaliser l'emprunt au montant de 8 000 000 \$ effectué en vertu des règlements numéros 2004-665, 2004-666, 2004-674, 2005-689, 2005-690, 2006-697, 2006-703, 2006-704, 2007-722, 2007-723, 2007-729, 2007-733, 2008-741, 2008-742, 2008-749, 2009-763, 2009-765, 2009-772, 2009-777, 2010-781, 2010-782, 2010-784, 2010-785, 2009-767, 2010-790, 2011-795, 2011-796, 2011-801, 2003-653, 2012-810, 2012-818 et 2015-877, la Ville de Baie-Comeau émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

Cinq (5) ans (à compter du 28 septembre 2016), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2022 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 2012-810 et 2015-877, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. ADOPTION DE RÈGLEMENT

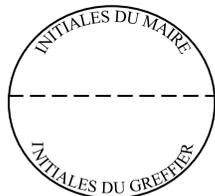
7.1 Urbanisme - Adoption d'un second projet de règlement modifiant le Règlement 2003-644 concernant le zonage

Rés. 2016-279

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest
Appuyé par : le conseiller Yves Montigny

D'adopter en second projet de règlement une modification au Règlement 2003-644 concernant le zonage, conformément au projet déposé à la présente séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

8. AVIS DE MOTION

8.1 Second projet de règlement modifiant le règlement 2003-644 concernant le zonage

Le conseiller Réjean Girard donne avis de motion à l'effet que lors d'une prochaine séance, il sera soumis pour adoption au conseil un projet de règlement modifiant le Règlement 2003-644 concernant le zonage. De plus, il demande dispense de lecture puisque copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil le 24 août 2016.

8.2 Projet de règlement modifiant le Règlement 2003-644 concernant le zonage

Le conseiller Alain Charest donne avis de motion à l'effet que lors d'une prochaine séance, il sera soumis pour adoption au conseil un projet de règlement modifiant le Règlement 2003-644 concernant le zonage, visant à limiter l'usage de véhicules désaffectés, conteneurs ou remorques, comme bâtiment accessoire et à modifier les normes encadrant les enseignes numériques.

8.3 Projet de règlement modifiant le Règlement 2011-803 concernant les animaux

La conseillère Reina Savoie-Jourdain donne avis de motion à l'effet que lors d'une prochaine séance, il sera soumis pour adoption au conseil un projet de règlement modifiant le Règlement 2011-803 concernant les animaux. De plus, elle demande dispense de lecture puisque copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil le 24 août 2016.

8.4 Projet de règlement modifiant le Règlement 2012-823 concernant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Ville de Baie-Comeau

Le conseiller Sébastien Langlois donne avis de motion à l'effet que lors d'une prochaine séance, il sera soumis pour adoption au conseil un projet de règlement modifiant le Règlement 2012-823 concernant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Ville de Baie-Comeau. De plus, il demande dispense de lecture puisque copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil le 24 août 2016.

8.5 Projet de règlement modifiant le Règlement 2014-844 révisant le Règlement 2011-807 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Baie-Comeau

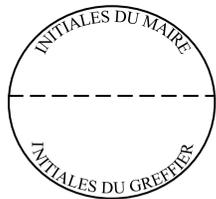
Le conseiller Sébastien Langlois donne avis de motion à l'effet que lors d'une prochaine séance, il sera soumis pour adoption au conseil un projet de règlement modifiant le Règlement 2014-844 révisant le Règlement 2011-807 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Baie-Comeau. De plus, il demande dispense de lecture puisque copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil le 24 août 2016.

8.6 Projet de règlement concernant la construction du chemin dans le prolongement nord de l'avenue du Labrador - Emprunt de 6 151 500 \$

Le conseillère Léa Thibault donne avis de motion à l'effet que lors d'une prochaine séance, il sera soumis pour adoption au conseil un projet de règlement concernant la construction du chemin dans le prolongement nord de l'avenue du Labrador, décrétant un emprunt de 6 151 500 \$. De plus, elle demande dispense de lecture puisque copie du projet de règlement a été remis aux membres du conseil le 24 août 2016.

8.7 Projet de règlement déterminant le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures dans le territoire de la municipalité

Aucun avis de motion n'a été adopté.



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite les membres du conseil et les personnes présentes à poser des questions.

10. FERMETURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par : le conseiller Yvon Boudreau
Appuyé par : le conseiller Réjean Girard

Que l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance soit et est levée, il est 20 h 8.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CLAUDE MARTEL
MAIRE

ANNICK TREMBLAY
GREFFIÈRE

Rés. 2016-280